

Rochereul, Jean, seigneur de la Faudière et de l'Onglepye (non cité au procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Le 13 août 1517, Jean Rochereul, « noble écuyer », rend aveu à Jean de Rieux, seigneur d'Assérac et de Faugaret, pour la possession de Tréguier (Arch. dép. Loire-Atlantique., E 287/15 et *ibid.*, E 301, f° 1 v°-2). Est-ce lui qui, le 3 juillet 1535, est en procès avec Jean Louet (*ibid.*, B 37, f° 102) et le 19 juin 1538, est élargi de la prison de Nantes (*ibid.*, B 38, f° 96 v°) ? Il décède le 19 avril 1544, il est alors qualifié de seigneur de la Faudière et de l'Onglepye (*ibid.*, E 2587/15)

En 1545, à la suite du décès de son père, Jean Rochereul présente un minu de rachat à François de Rieux, seigneur d'Assérac et de Faugaret, y figure le « tenement et herbregement de Tréguier » (*ibid.*, E 2587/15)

Il pourrait être à rapprocher de Pierre Rochereul connu comme notaire et tabellion à la cour de Guérande. et qui, le 21 août 1526, obtient du roi une lettre de rémission. Il y est campé comme « scavant et experimenté, fréquentant en toutes bonnes compaignies et aymé et tenu en bon estime aultant que homme de son estat dudit terrouer de Guerrande ». Sa rémission fait suite à une agression dont il est victime, le 26 mars près des métairies et manoir de Ville-James, alors qu'à la « nuit clouante » il gagne sa maison aux champs avec sa femme et plusieurs autres ses voisins, de la part de Pierre Belorge qui avait auparavant proféré contre lui des menaces. En situation de légitime défense (selon l'exposé de la lettre), Pierre Rochereul tue son agresseur qualifié de « renyeur de Dieu » (*ibid.*, B 30, f° 77 v°-80 v°). Le fond de l'affaire nous reste inconnu.

Le 30 octobre 1528, contre Pierre Rochereul, Pierre du Verger, seigneur de Trégrain, fait jouer son droit de prémesse à propos d'un achat que Pierre Rochereul et Marguerite Blanchet, son épouse, avaient fait il y a 15 ans à Alain de Bogat (*ibid.*, E 1347).

Alain GALLICE